

**Secrétariat du proviseur**  
NS / CD / 108\_2020-2021  
Affaire suivie par :  
Carole DAUMESNIL  
Tél : 02 37 29 30 00  
ce.0280036m@ac-orleans-tours.fr

Nogent le Rotrou, le 22 janvier 2021

Le Proviseur

aux

33 rue Bretonnerie  
28400 Nogent le Rotrou

Parents des élèves du lycée polyvalent Remi Belleau  
Elèves du lycée Remi Belleau

**Objet : Adaptations de la session du baccalauréat général et technologique 2021**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après des extraits du courrier que notre Ministre a adressé jeudi 21 janvier 2021 aux professeurs et autres personnels de l'institution.

Bien à vous.



**Nicolas SIBENALER**

.../...

Les enseignements de spécialité des baccalauréats général et technologique ne seront pas évalués au travers d'épreuves au mois de mars mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements.

Dans le prolongement de cette décision, la procédure Parcoursup prendra en compte les moyennes qui sont portées dans les bulletins des deux premiers trimestres ainsi que les appréciations des professeurs. Le calendrier initialement prévu pour la procédure d'orientation sera respecté.

.../...

Le calendrier des épreuves prévues en juin de cette session 2021 est maintenu :

— pour la classe terminale, l'épreuve de philosophie se tiendra le 17 juin ; les épreuves orales du Grand oral se dérouleront du 21 juin au 2 juillet ;

— pour la classe de première, les épreuves anticipées de français écrites se tiendront le 17 juin ; les épreuves orales s'étendront du 21 juin au 2 juillet.

Ces épreuves de philosophie et de français seront, elles aussi, aménagées pour que soient prises en compte les conditions particulières d'apprentissage des élèves depuis mars 2020.

L'épreuve de philosophie comptera non pas deux sujets de dissertation mais trois, qui porteront sur des notions distinctes afin de couvrir largement le programme de la classe terminale.

Pour l'épreuve anticipée orale de français, les descriptifs des activités pourront :

— ne compter que quatorze textes (au moins trois extraits des œuvres intégrales au programme par objet d'étude, afin de soutenir la préparation des élèves à l'exercice écrit de la dissertation) dans la voie générale ; les professeurs auront évidemment toute liberté de mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours sur ce descriptif) ;

— ne mentionner que sept textes dans la voie technologique selon la répartition minimale suivante : au moins deux textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées », auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ; au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude.

L'épreuve écrite de français demeure inchangée.

Au lycée professionnel, le calendrier est plus favorable au maintien de la session dans son format initialement prévu. Les épreuves des enseignements généraux du baccalauréat, fixées en juin, sont maintenues.

.../...

Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports